



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 4 juillet 2018 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller, Gilles Carpentier, vice-président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Luc Bard, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-529

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - PROJET DE RÉFECTION DU BARRAGE DUFFERIN - DÉPASSER LE NIVEAU DE BRUIT AUTORISÉ ET PERMETTRE DES TRAVAUX DE NUIT - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit a été présentée par Énergie Brookfield dans le cadre des travaux de réfection du barrage Dufferin situé sur la rivière du Lièvre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 stipule que les travaux sur un chantier de construction qui se situe à moins de 150 m d'un immeuble servant d'hébergement s'effectuant hors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du règlement numéro 44-2003 stipule que l'opération, ou de laisser fonctionner de la machinerie, un véhicule, des machines-outils ou appareils quelconques, la nuit et qui sont de nature à troubler la paix, le bien-être, le confort, la tranquillité publique ou la tranquillité du voisinage, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 du règlement numéro 44-2003 stipule que l'opération d'une thermopompe, génératrice ou de tout autres types de pompe, compresseur, moteur ou machinerie à usage commercial ou industriel dont le niveau de bruit perçu par un occupant d'un immeuble servant d'hébergement est supérieur à 60 dBA le jour et 55 dBA la nuit, et pour les moteurs ou compresseurs qui n'opèrent pas de façon continue, sont augmentés à 65 dBA le jour et 60 dBA la nuit, doit être autorisée par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de la phase 1 pour la réfection du barrage Dufferin situé sur la rivière du Lièvre :

- des travaux de préparation de site, d'encochement, de démolition du béton, de construction et de remise en état du site devront être effectués entre le 3 juillet et le 2 novembre 2018 dépassant le niveau de bruit autorisé pour trois propriétés précises (530, rue Georges, 595, rue Georges et le 547, avenue de Buckingham) à un niveau sonore variant de 61 dBA à 71 dBA;
- des travaux de nuit entre 21 h et 7 h du lundi au samedi relatifs à des opérations de bétonnage devront être effectués du 20 août au 11 octobre 2018 pouvant affecter 13 propriétés de la rue Georges (530 à 605, rue Georges) situées dans un rayon de 150 m.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la compagnie Constructions BSL inc. à réaliser des travaux :

- de préparation de site, d'enrochement, de démolition du béton, de construction et de remise en état du site dans le cadre du projet de réfection du barrage Dufferin entre le 3 juillet et le 2 novembre 2018 dépassant le niveau de bruit autorisé pour trois propriétés précises (530, rue Georges, 595, rue Georges et le 547, avenue de Buckingham) à un niveau sonore variant de 61 dBA à 71 dBA;
- de nuit entre 21 h et 7 h, du lundi au samedi, dans le cadre du projet de réfection du barrage Dufferin du 20 août au 11 octobre 2018 pour des opérations de bétonnage pouvant affecter 13 propriétés de la rue Georges (530 à 605, rue Georges) situées dans un rayon de 150 m du chantier de construction.

Adoptée

CE-2018-530

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION -
IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION
LORD-AYLMER ET PARKER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER -
AUDREY BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Parker et Lord-Aylmer, dossier RS-18-164, comme illustré au plan numéro CRO-18-340 du 8 juin 2018.

Les modifications au marquage de chaussée et l'installation de la signalisation requise seront effectuées par l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation des travaux.

Adoptée

CE-2018-531

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT -
ARÉNA ROBERT-GUERTIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT -
CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement de l'aréna Robert-Guertin, dossier RS-18-85, comme illustré au plan numéro CRO-18-214 du 9 mai 2018.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Emplacement</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Aréna Robert-Guertin	Stationnement P-4	3 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi Excepté les usagers de l'aréna ou indication contraire
Aréna Robert-Guertin	Stationnement P-5	3 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi Excepté les usagers de l'aréna ou indication contraire

Installer une zone de stationnement réservé :

<u>Emplacement</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Aréna Robert-Guertin	Stationnement P-2	Réservé aux détenteurs de permis de la CSPO

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-214 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-532

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUES DE LA CHÂTEAUGUAY, DE LA MALBAIE, DE PONT-ROUGE ET DES FAUVETTES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues de la Châteauguay, de la Malbaie, de Pont-Rouge et des Fauvettes, dossier RS-18-154, comme illustré aux plans numéros CRO-18-325 et CRO-18-326 du 13 juin 2018.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément aux plans numéros CRO-18-325 et CRO-18-326, qui font partie intégrante de la présente.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De la Châteauguay	Sud	À partir de la rue de la Malbaie, sur une distance de 34 m vers l'est	En tout temps
De la Châteauguay	Nord	À partir de l'avenue du Cheval-Blanc, sur une distance de 10 m vers l'ouest	En tout temps
De Pont-Rouge	-	Autour de l'îlot central	En tout temps
De la Châteauguay	Sud	À partir de la rue de la Malbaie, sur une distance de 20 m vers l'ouest	En tout temps
De la Châteauguay	Sud	À partir de la rue de Pont-Rouge, sur une distance de 18 m vers l'ouest	En tout temps
De la Châteauguay	Sud	À partir de la rue Pont-Rouge sur une distance de 13 m vers l'est	En tout temps
De la Malbaie	Sud/ Est	Entre les rues de la Châteauguay et Pasteur	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Des Fauvettes	Nord/ Ouest	Entre l'avenue du Cheval-Blanc et la rue des Busards	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Installer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Châteauguay	Sud	À partir de l'avenue du Chaval-Blanc, sur une distance de 63 m vers l'ouest	Interdit excepté autobus

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De la Châteauguay	Sud	À partir de la rue de l'Assomption, sur une distance de 60 m vers l'est	1 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
De la Châteauguay	Sud	À partir d'un point situé à 34 m à l'est de la rue de la Malbaie, sur une distance de 15 m vers l'est	15 minutes 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
De la Châteauguay	Nord	À partir d'un point situé à 10 m à l'ouest de l'avenue du Cheval-Blanc, sur une distance de 53 m vers l'ouest	15 minutes 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
De la Châteauguay	Nord	À partir d'un point situé à 14 m à l'ouest de la rue Pont-Rouge, sur une distance de 25 m vers l'ouest	15 minutes 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
De la Malbaie	Ouest	À partir de la rue de la Châteauguay, sur une distance de 77 m vers le sud	1 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Adoptée

CE-2018-533

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION - RUE CHARLEVOIX - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète :

- des modifications à la réglementation de la circulation en implantant un sens unique en direction ouest sur la rue Charlevoix entre les rues Morin et Laval;
- des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Charlevoix, dossier RS-18-152, comme illustré au plan numéro CRO-18-334 du 13 juin 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Charlevoix	Sud	Entre les rues Morin et Hélène-Duval	En tout temps

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Charlevoix	Nord	À partir de la rues Morin, jusqu'à un point situé à 90 m à l'est de la rue Carillon	2 h 9 h à 18 h Lundi au vendredi
Charlevoix	Nord	Entre les rues Saint- Rédempteur et Hélène-Duval	2 h 9 h à 18 h Lundi au vendredi

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Les modifications au marquage de chaussée et l'installation de la signalisation requise seront effectués par l'entrepreneur entre les rues Saint-Rédempteur et Eddy dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection de la rue Charlevoix sur ce tronçon.

Pour les tronçons restants, la rue Charlevoix, entre les rues Morin et Saint-Rédempteur ainsi qu'entre les rues Eddy et Laval, le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-334 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-534

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION –
RUES FORGET ET SAINT-GERMAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA
RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation de la circulation en implantant un sens unique en direction nord et est sur les rues Forget et Saint-Germain, dossier RS-18-160, comme illustrée au plan numéro CRO-18-365 du 14 juin 2018.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-365 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-535

**SOUMISSION 2018 SP 009 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX –
BASSIN 70 - PHASE 5 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES –
DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT – CÉDRIC TESSIER -**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Outabec Construction 2017, 10023914 Canada inc., 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux du projet de réfection des services municipaux du bassin 70, phase 5, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 2 078 265,11 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 juin 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur à réaliser des travaux de réfection du réseau d'eau potable entre les mois de juillet et novembre 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30830-006-17311	311 762,60 \$	Travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - 16-3048 – Bassin 70 – Phase 5
06-30828-201-17312	336 946,18 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts, trottoirs - 16-3048 – Bassin 70 – Phase 5 – Pavage
06-30828-202-17313	535 096,11 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts, trottoirs - 16-3048 – Bassin 70 – Phase 5 - Aqueduc
06-30828-203-17314	713 928,15 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts, trottoirs - 16-3048 – Bassin 70 – Phase 5 – Égouts
04-13493	90 379,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	90 153,06 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-536

SOUSSION 2018 SP 043 - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2018 - GROUPE A - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réfection des rues locales 2018 – Groupe A, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 2 872 872,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 mai 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14002-014-17315	578 000,00 \$	Taxe dédiée 2014 - Réfection d'infrastructures - 17-3053 – Réfection des rues locales 2018
18-15001-024-17316	1 000 000,00 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3053 Réfection des rues locales 2018
18-18010-102-17317	1 045 315,62 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3053 Réfection des rues locales 2018
04-13493	124 934,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	124 622,34 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-537

SOUSSION 2018 SP 059 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX POUR LES PARCS DES SERVANTES, GEORGE-ÉTIENNE-CARTIER, SAINT-GÉRARD, DE LA VAUDAIRE ET SAINT-MALO - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS, DE TOURAINE, DE LA RIVIÈRE-BLANCHE, DU PLATEAU ET DE DESCHÊNES - MARC CARRIÈRE, NATHALIE LEMIEUX, JEAN LESSARD, MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE ET MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes mentionnées ci-dessous pour la fourniture et l'installation de structures de jeux en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 1^{er} mai 2018, et ce, comme étant les soumissions ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation dûment autorisée, à savoir :

- **Parc des Servantes :** à la firme Tessier-Récréo-Parc inc., 825 C.P 57, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant de 50 470,49 \$ incluant les taxes;
- **Parc George-Étienne-Cartier :** à la firme Tessier-Récréo-Parc inc., 825 C.P. 57, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant de 65 498,72 \$ incluant les taxes;
- **Parc Saint-Gérard :** à la firme Équipements Récréatifs Jambette inc., 700, rue des Calfats, Lévis, Québec, G6Y 9E6, au montant de 60 487,20 \$ incluant les taxes;
- **Parc de la Vaudaire :** à la firme Techsport inc., 4995, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant de 66 499,59 \$ incluant les taxes;
- **Parc Saint-Malo :** à la firme Équipements Récréatifs Jambette inc., 700, rue des Calfats, Lévis, Québec, G6Y 9E6, au montant de 18 446,59 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18005-008-17318	46 086,28 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs - 18-3012 – Parc des Servantes - Structures
18-17007-004-17319	59 809,06 \$	Plan quadriennal des parcs volets 1, 2, 3 et plus - 17-3012 - Parc George-Etienne-Cartier - Structures et jeux
15-18005-001-17320	49 232,88 \$	Parc Saint-Gérard - Jeux d'eau - 18-3008 Travaux
18-18009-001-17321	60 722,98 \$	Parc Vaudaire - Phase 2 - 18-3021
18-17007-001-17322	16 844,19 \$	Plan quadriennal des parcs volets 1,2, 3 et plus - 17-3004 – Parc Saint-Malo – Structures et jeux
02-59130-692-17323	5 999,99 \$	Politique familiale - Équipement non capitalisable
04-13493	11 367,81 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 339,40 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-538

SOUSSION 2018 SP 062 - REMPLACEMENT DU PONCEAU DE LA RUE LEMAY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Lafleur, pour les travaux de remplacement du ponceau de la rue Lemay, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 539 974,80 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 juin 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17004-030-17324	493 068,96 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3083 -Ponceau de la rue Lemay
04-13493	23 482,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	23 423,57 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-539

SOUSSION 2018 SP 076 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROGRAMME DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2018-2019 - MANDAT PHASE 1**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour les services professionnels pour les études préparatoires, le programme technique, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que la surveillance avec résidence pour des projets d'infrastructures, en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée le 3 mai 2018, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage, par lot, après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée, à savoir :

- La firme 4368894 Canada inc. (Comeau Experts-Conseils inc.), 2275, rue Bombardier, suite 200, Sainte-Julie, Québec, J3E 2J9, pour un montant total approximatif de 389 858,49 \$ incluant les taxes, pour le lot 1;
- La firme Les services EXP inc., 170, rue Deveault, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour un montant total approximatif de 349 834,43 \$ incluant les taxes, pour le lot 2;
- La firme Quadrivium Conseil inc., 290, boulevard Saint-Joseph, unité 2, Gatineau, Québec, J8Y 3Y3, pour un montant total approximatif de 490 598,33 \$ incluant les taxes, pour le lot 3.

QUE ce comité :

- autorise la firme 4368894 Canada inc. à déposer et signer toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités compétentes en la matière pour les travaux se rapportant aux projets du lot 1;
- s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-016-17325	121 639,67 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3044 Avenue Gatineau
06-30828-102-17326	144 290,72 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts, sentiers cyclables, ponts, trottoirs - 17-3001 – Chemin Vanier – Secteur d'Aylmer – Boulevard de Lucerne
18-17003-021-17327	90 062,37 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3049 Forteresse - Montre
06-30828-103-17328	64 147,36 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts, sentiers cyclable, ponts, trottoirs - 17-3048 Boulevard de la Carrière – rue d'Edmonton et voie ferrée
18-17003-023-17329	58 530,53 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3051 – Rue Beaulac – Rue Xavier - Lat
18-16003-036-17330	75 066,06 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3113 – Boulevard La Vérendrye - Réfection
18-17003-019-17331	153 071,77 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3047 Rue Main – Boulevard Saint-René et rue Davidson
18-17003-022-17332	40 283,70 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3050 Projet des fleurs – Boulevard Lorrain
18-17003-024-17333	51 023,92 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3052 Rue Bel-Air – Rue des Sables - Pas
18-17003-017-17334	154 489,10 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3045 Boulevard de la Cité-des-jeunes – Rue Gamelin
06-30828-101-17335	170 814,66 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts, sentiers cyclable, ponts, trottoirs - 15-3050 Boulevard Maloney Est, avenue du Cheval-Blanc – Distric électoral de la Rivière-Blanche
04-13493	53 502,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	53 368,84 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-540

SOUSSION 2018 SP 084 - RECONSTRUCTION DE LA TOITURE ET REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES AU HANGAR NUMÉRO 3 DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-OTTAWA – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DLS Construction, 1910, chemin Pink, suite 201, Gatineau, Québec, J9J 3N9, pour les travaux de reconstruction de la toiture et remplacement des équipements électromécaniques au hangar numéro 3 de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa, pour un montant total de 729 000,00 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 mai 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15002-005-17336	232 674,17 \$	Plan directeur électromécanique - 16-2061 Aéroport, hangar numéro 3
18-13025-014-17337	433 000,00 \$	Mise aux normes - Autres édifices municipaux - 16-2061- Toiture de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa, hangar numéro 3
04-13493	31 702,54 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	31 623,29 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-541

SOUSSION 2018 SP 097 - MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION 2018 - GROUPE A - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour le projet de Mesures de modération à la circulation 2018 – Groupe A, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 580 987,99 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 juin 2018, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30829-003-17338	493 519,47 \$	Travaux de mesures d'atténuation de la vitesse - 17-3089 – Mesures de modération de la circulation 2018 - Groupe A
06-30695-065-17339	37 000,00 \$	Divers travaux de réfection et aménagement de réseaux routier - 17-3089 trottoir d'Orsay - Mesures de modération de la circulation 2018
04-13493	25 265,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	25 202,68 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-542

SOUSSION 2018 SP 098 - MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION 2018 - GROUPE B - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour le projet de Mesures de modération de la circulation 2018 – Groupe B, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 660 475,04 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 12 juin 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30829-004-17340	603 101,74 \$	Travaux des mesures d'atténuation de la vitesse - 17-3110 - Mesures de modération de la circulation 2018 - Groupe B
04-13493	28 722,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	28 650,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-543

SOUSSION 2018 SP 120 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - BOULEVARD SAINT-JOSEPH - GROUPE 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les services EXP inc., 170, rue Deveault, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour les projets d’infrastructures en lien avec le programme de réaménagement du boulevard Saint-Joseph, sur la base des prix unitaires et du pourcentage d’escompte inscrit à l’offre de prix, pour un montant total approximatif de 343 631,53 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 15 mai 2018, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d’évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-031-17341	313 781,39 \$	Fonds dédié aux infrastructures - 18-3066 Contrôle qualitatif des matériaux – Boulevard Saint-Joseph
04-13493	14 943,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 906,39 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-544

SOUSSION 2018 SP 128 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE BALISES ET BOLLARDS FLEXIBLES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Develotech inc., 4655, rue Tanguay, Saint-Hyacinthe, Québec, J2R 2H3, pour la fourniture et l’installation de balises et bollards flexibles, sur la base des prix unitaires, pour un montant approximatif pour trois ans, de 538 841,85 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et

sa soumission déposée le 5 juin 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets de 2019 à 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61400-649-17342	20 556,55 \$	Expertise conseil - Autres pièces
18-16029-006-17343	86 477,88 \$	Mesures de modération de la vitesse - 18-4020 - Balises et bollards flexibles
06-30829-005-17344	385 000,00 \$	Travaux des mesures d'atténuation de la vitesse – 18-4020 - Balises et bollards flexibles
04-13493	23 433,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	23 374,42 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-545

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION 2017 SP 222 - TRAVAUX DE RELOCALISATION DE CONDUITES D'ÉGOUTS SUR LE LOT 4 601 821 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-908 du 4 octobre 2017, adjugeait un contrat d'un montant approximatif de 1 008 234,12 \$ incluant les taxes, à la firme Polane inc. pour les travaux de relocalisation de conduites d'égouts sur le lot 4 601 821 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la firme Quadrivium conseil inc., mandatée par la Ville de Gatineau pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la surveillance en résidence des travaux, recommande un montant total de 160 892,77 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 153142 a déjà été approuvée pour un montant de 3 288,29 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 10 % dans le présent cas;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 153142 pour un montant de 3 288,29 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 157 604,48 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Polane inc., dans le cadre des travaux de relocalisation des conduites d'égouts sur le lot 4 601 821 du cadastre du Québec, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 160 892,77 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant de 1 169 126,89 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30812-003-17345	143 913,89 \$	Divers travaux infrastructures - Aréna plus trois glaces - 17-3065 - Relocalisation des égouts
04-13493	6 853,86 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 836,73 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-546

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION – MORIN ISOLATION ET TOITURES LTÉE - RÉFECTION DE LA TOITURE - CENTRE COMMUNAUTAIRE PÈRE-ARTHUR-GUERTIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2017-894 du 4 octobre 2017, la Ville de Gatineau adjugeait un contrat à la firme Morin Isolation et Toitures Ltée pour la réfection de la toiture et le re-surfaçage selon les plans et devis du centre communautaire Père-Arthur-Guertin, du secteur de Gatineau, pour un montant total de 264 486,19 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires couverts par l'ordre de changement OC-01, pour un montant de 6 962,31 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu de la délégation de pouvoir numéro 153006;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires couverts par l'ordre de changement OC-02, pour un montant de 3 923,52 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu de la délégation de pouvoir numéro 154305;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a déposé une nouvelle demande de coûts supplémentaires couverts par l'ordre de changement OC-3, au montant de 24 888,64 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Mercier Pfalzgraf Architectes inc., mandatée par la Ville de Gatineau pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, a analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par Morin Isolation et Toitures Ltée et en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants dépasse la limite autorisée par le règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit 10 % dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 153006 au montant de 6 962,31 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 154305 au montant de 3 923,52 \$ incluant les taxes;
- approuve le supplément au montant de 24 888,64 \$ incluant les taxes, au contrat de Morin Isolation et Toitures Ltée dans le cadre du projet pour la réfection de la toiture et le re-surfage selon les plans et devis du centre communautaire Père-Arthur-Guertin, portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 35 774,47 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente maintenant un montant de 300 260,66 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14004-013-17346	22 726,64 \$	Enveloppe annuelle - Remplacement de toiture – 16-2036 - Centre communautaire Père-Arthur-Guertin
04-13493	1 082,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 079,65 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-547

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - QUADRIVIUM CONSEIL INC. - PROJET DE STABILISATION DES BERGES DU RUISSEAU DESJARDINS, AU SUD DE LA RUE DE LA PLAINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-562 du 18 avril 2012, adjugeait un contrat à la firme Quadrivium Conseil inc. pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de stabilisation des berges du ruisseau Desjardins, au sud de la rue de la Plaine pour un montant total approximatif de 67 985 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 6 783,98 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 112865 et 137819;

CONSIDÉRANT QUE des activités de préparation de plans supplémentaires sont nécessaires pour assurer le drainage d'un terrain vague adjacent au sud du ruisseau Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE des activités de conception supplémentaire sont requises pour l'obtention d'autorisations gouvernementale et parapublique pour lesquelles le projet est assujéti;

CONSIDÉRANT QUE la firme, Quadrivium Conseil inc., a déposé à la Ville de Gatineau diverses demandes d'ajustements d'honoraires pour les services de surveillance en résidence rémunérée selon la méthode à pourcentage de la valeur des travaux;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande l'approbation de services supplémentaires de conception et de surveillance pour les honoraires professionnels de la firme Quadrivium Conseil inc. pour un montant de 44 114,68 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 112865 et 137819 d'un montant total de 6 783,98 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant de 44 114,68 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires à la firme Quadrivium Conseil inc. dans le cadre du projet de stabilisation des berges du ruisseau Desjardins, au sud de la rue de la Plaine.

Le coût total du contrat représente un montant de 118 883,66 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-030-17347	40 282,58 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts -13-113 - Stabilisation des berges du ruisseau Desjardins
04-13493	1 918,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 913,65 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-548

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION – COUTURE & MORRIS INC. - MODIFICATION À L'ÉCLAIRAGE - DIVERS PARCS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL-WRIGHT ET DE BUCKINGHAM – CÉDRIC TESSIER ET MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-539 du 14 juin 2017, adjugeait à la firme Couture & Morris inc. un contrat pour les travaux de modification de l'éclairage dans divers parcs d'un montant de 401 268,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 39 902,16 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 147297, 150235, 150816 et 152716;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Couture & Morris inc. a déposé à la Ville de Gatineau une demande additionnelle de travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de travaux supplémentaires a été analysée et qu'une entente est intervenue entre la Ville et l'entrepreneur Couture & Morris inc. et que le Service des infrastructures recommande le paiement d'un montant de 17 685,47 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10% dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 147297, 150235, 150816 et 152716 totalisant un montant de 39 902,16 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changements numéros 01, 03, 04, 05, 06 et 08;
- approuve la demande de travaux supplémentaires d'un montant de 17 685,47 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement numéros 02, 07 et 09.

Le coût total du contrat représente un montant de 458 856,13 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17007-027-17348	16 149,19 \$	Plan quadriennal des parcs volets 1,2, 3 et plus - 16-3074 - Parc de l'Ile – Éclairage du terrain de tennis
04-13493	769,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	767,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-549

AUTORISER UN AJUSTEMENT D'HONORAIRES À LA FIRME SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LE PROJET DE CARACTÉRISATION DES SOLS ET ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DES LOTS 4 116 271, 4 116 272 ET 4 601 821 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-1036 du 30 novembre 2016, adjugeait un contrat à la firme SNC-Lavalin Gem Québec inc. pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de caractérisation des sols et étude géotechnique des lots 4 116 271, 4 116 272 et 4 601 821, pour un montant total approximatif de 61 566,81 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la préparation d'un rapport de caractérisation environnemental de site n'est pas incluse au contrat original, mais nécessaire à la suite du projet;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande l'approbation des services supplémentaires pour les honoraires professionnels de la firme SNC-Lavalin Gem Québec inc. pour un montant de 6 519,08 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le montant de 6 519,08 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires rémunérés selon le prix forfaitaire soumis par la firme SNC-Lavalin Gem Québec inc. dans le cadre du projet de caractérisation des sols et étude géotechnique des lots 4 116 271, 4 116 272 et 4 601 821.

Le coût total du contrat représente un montant de 68 085,89 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16025-001-17349	5 952,79 \$	Construction du nouvel amphithéâtre - Honoraires professionnels
04-13493	283,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	282,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-550

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE CORRIDOR RAPIBUS SUR LE PONT NOIR - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE TOURAINE ET DU PARC-DE LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - NATHALIE LEMIEUX ET LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais doit réaliser des travaux de soudure, de remplacement de tirefonds et de modification des garde-corps sur le pont noir;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessiteront la fermeture complète du corridor Rapibus au pont noir;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se produisent à l'extérieur du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se feront sur huit fins de semaine entre les mois de juillet et octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se feront le dimanche afin de minimiser le plus possible l'impact sur les usagers du transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la Société de transports de l'Outaouais à faire réaliser des travaux sur le pont noir la nuit et le dimanche pendant huit fins de semaine entre les mois de juillet et octobre 2018.

De plus, ce comité demande à la Société de transport de l'Outaouais d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2018-551

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - EXCAVATION LOISELLE INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2014-427 du 27 mai 2014, adjugeait à la firme Excavation Loisel inc., un contrat pour le réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier pour un montant de 26 352 295,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-54 du 21 janvier 2015, autorisait à la firme Excavation Loiselle inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 166 362,42 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 26 518 658,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-771 du 7 octobre 2015, autorisait à la firme Excavation Loiselle inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 188 759,59 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 26 707 417,84 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-114 du 17 février 2016, autorisait à la firme Excavation Loiselle inc., un ajustement de coûts de soumission au montant de 163 909,17 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux au montant de 26 871 327,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-511 du 22 juin 2016, autorisait à la firme Excavation Loiselle inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 198 378,62 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 27 069 705,63 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-985 du 16 novembre 2016, autorisait à la firme Excavation Loiselle inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 293 881,37 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 27 363 587,00 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-253 du 29 mars 2017, autorisait à la firme Excavation Loiselle inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 290 018,86 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 27 653 605,86 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-886 du 4 octobre 2017, autorisait à la firme Excavation Loiselle inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 165 818,79 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 27 819 424,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ s.e.n.c., mandatée par la Ville pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence complète, recommande un montant total de 756 374,95 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 149952 a déjà été approuvée pour un montant de 92 814,32 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 200 000 \$, dans le présent cas;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 149952 pour un montant de 92 814,32 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût de soumission d'un montant de 663 560,63 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Excavation Loiselle inc., dans le cadre du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 756 374,95 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant de 28 575 799,60 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18020-001-17350	500 000,00 \$	Financement additionnel – Rue Jacques-Cartier -14-085 - Travaux
06-30363-010-17351	105 919,29 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier -14-085 – Chaussée et pavage
04-13493	28 856,74 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	28 784,60 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-552

SOUMISSION 2018 SP 106 - RÉFECTION DE LA DALLE DU GARAGE DE LA CASERNE 3 - DION-LATOIR - SERVICE DES INFRASTRUCTURES – DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE–SAINT-RAYMOND – LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DLS Construction inc., 1910, chemin Pink, suite 201, Gatineau, Québec, J9J 3N9, pour les travaux de réfection de la dalle du garage de la caserne 3 – Dion-Latour, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total de 227 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 mai 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-17001-007-17352	207 281,26 \$	Travaux correctifs - 16-2050 - Caserne 3 Dalle, béton et garage
04-13493	9 871,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 847,03 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-553

**SOUSSION 2018 SP 100 - RÉAMÉNAGEMENT DES MURS DE SOUTÈNEMENT
AUX 8 ET 10, RUE CAYER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES -
DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - -
LOUISE BOUDRIAS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour le projet de réaménagement des murs de soutènement au 8 et 10, rue Cayer, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 225 534,96 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 juin 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-16011-001-17353	92 200,00 \$	Programme de réfection des ponts - Ouvrages d'arts - 15-3012 - Murs de la rue Cayer
06-30674-043-17354	45 000,00 \$	Travaux de réfection et aménagement du réseau routier - 15-3012 - Murs des 8 et 10, rue Cayer
06-30828-501-17355	68 743,47 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts, trottoirs - 15-3012 - Murs de la rue Cayer - Réfection
04-13493	9 808,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 783,49 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-554

**SOUSSION 2018 SP 118 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-
CONSEILS - RECONSTRUCTION DU PONT BRABANT-PHILIPPE ET AJOUT
D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Dumont Groupe-Conseil, 290, boulevard Saint-Joseph, unité 2, Gatineau, Québec, J8Y 3Y3, pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet de reconstruction du pont couvert Brabant-Philippe, ainsi que pour l'élaboration de concepts, la réalisation de rencontres de discussion et la préparation de plans et devis pour l'ajout d'équipements de sécurité sur trois ponts couverts situés dans le district de la Rivière-Blanche pour un montant approximatif de 222 827,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 mai 2018, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme Dumont Groupe-Conseil à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités compétentes en la matière, et à présenter, tout engagement en lien avec les documents requis pour le projet de reconstruction du pont Brabant-Philippe et d'ajout d'équipements de sécurité sur trois ponts couverts;

- confirme son engagement à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12036-016-17356	75 306,48 \$	Fonds de développement des communautés de Gatineau - 16-2081 - Caméras - Ponts r.houet - Bénévoles
18-17003-031-17357	128 164,54 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3036 – Pont Brabant-Philippe
04-13493	9 690,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 666,03 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-555

SOUSSION 2018 SP 025 - REJET DES SOUSSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER EN POUSSIÈRE DE PIERRE RELIANT LA ROUTE 148 À LA RUE MACLAREN OUEST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 6 février 2018, un appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les travaux d'aménagement d'un sentier en poussière de pierre reliant la route 148 à la rue Maclaren Ouest;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et que le prix reçu accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection dans le cadre de l'appel d'offres 2018 SP 025 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2018-556

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER BEAUDOIN CANADA À RÉALISER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES AU 858, RUE NOTRE DAME, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit réaliser des travaux de réfection à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux peuvent être réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Beaudoin Canada à réaliser des travaux à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau la nuit et le dimanche au besoin à partir du mois de juillet 2018 jusqu'à la fin des travaux prévus en février 2020.

Adoptée

CE-2018-557

AJUSTEMENT DE COÛT - SOUMISSION 2017 SP 001 - ENTRETIEN MÉNAGER - DIVERS ÉDIFICES DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-363 du 26 avril 2017, adjugeait un contrat à la firme Nasco inc., 263, rue Laramée, Gatineau, Québec, J8Y 2Z7, pour les services d'entretien ménager de l'édifice Hul003 (Bibliothèque Aurélien-Doucet) au montant total approximatif, pour cinq ans, de 44 708,14 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les articles 9 et 16 du cahier des charges particulières prévoient que la superficie totale d'un édifice puisse être modifiée à la hausse et permettent de déterminer le nouveau montant du contrat advenant la modification :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement du coût pour les services d'entretien ménagers de l'édifice Hul003 (Bibliothèque Aurélien-Doucet) pour un montant additionnel de 33 325,61 \$ incluant les taxes, pour la période se terminant le 30 avril 2022, à la firme Nasco inc., et ce, suite à l'agrandissement de la superficie de l'édifice, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2017 SP 001.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2019 à 2022 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-558

SOUSSION 2017 SP 142 - ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES D'URGENCE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les produits Énergétiques Gal inc., 881, route Harwood, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 8P2, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation de groupes électrogènes, de moteurs diesel propulsant des pompes d'eau potable (sections A, B, C et D), et, lorsque requis, pour la location des groupes électrogènes mobiles, pour un montant total approximatif pour cinq ans de 3 042 160,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 mars 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide à partir de la date d'adjudication par le comité exécutif, et ce, jusqu'au 24 mars 2023. Les prix unitaires seront indexés annuellement, et ce, à la date anniversaire du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires correspondants.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2019 à 2023 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-559

SOUSSION 2018 SP 050 - INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE 2018-2019 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SIMO Management inc., 2099, boulevard Fernand-Lafontaine, Longueuil, Québec, J4G 2J4, pour l'inspection et l'analyse de bornes d'incendie pour un montant total approximatif pour deux années de 197 745,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le du 31 mai 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget 2019 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22290-521-17358	90 100,27 \$	Bornes d'incendie – Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	4 291,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 280,28 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-560

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-12 - 232 718,44 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} AU 7 AVRIL 2018, B-13 - 88 800,51 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 AVRIL 2018, B-14 - 276 565,93 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 AVRIL 2018, B-15 - 100 495,99 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 AVRIL 2018

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-12 au montant de 232 718,44 \$ pour la période du 1^{er} au 7 avril 2018, B-13 au montant de 88 800,51 \$ pour la période du 8 au 14 avril 2018, B-14 au montant de 276 565,93 \$ pour la période du 15 au 21 avril 2018, B-15 au montant de 100 495,99 \$ pour la période du 22 au 28 avril 2018.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-561

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-16 - 60 848,30 \$ - PÉRIODE DU 29 AVRIL AU 5 MAI 2018, B-17 - 66 219,30 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 MAI 2018, B-18 - 166 033,53 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 MAI 2018, B-19 - 43 372,31 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 MAI 2018 ET B-20 - 166 252,70 \$ - PÉRIODE DU 27 MAI AU 2 JUIN 2018

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-16 au montant de 60 848,30 \$ pour la période du 29 avril au 5 mai 2018, B-17 au montant de 66 219,30 \$ pour la période du 6 au 12 mai 2018, B-18 au montant de 166 033,53 \$ pour la période du 13 au 19 mai 2018, B-19 au montant de 43 372,31 \$ pour la période du 20 au 26 mai 2018, B-20 au montant de 166 252,70 \$ pour la période du 27 mai au 2 juin 2018.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-562

RÉSILIATION DE CONTRATS - SOUMISSION 2016 SP 242 - FOURNITURE DE VESTES PARE-BALLES POUR POLICIERS - SERVICE DE POLICE - SOUMISSION 2015 SP 250 - FOURNITURE DE VÊTEMENTS POUR EMPLOYÉS COLS BLEUS ET CONTREMAÎTRES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2016-252 du 6 avril 2016 et CE-2017-444 du 17 mai 2017, adjugeait des contrats à la firme Équipement de sécurité Universel inc. respectivement pour la fourniture de vêtements pour les employés cols bleus pour un montant de 135 305,46 \$ incluant les taxes, et pour la fourniture de vestes pare-balles pour les policiers pour un montant pour trois ans de 209 507,46 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs problématiques sont survenues dans la gestion contractuelle des deux contrats, et ce, sans améliorations de la part de la firme après plusieurs interventions.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie les contrats avec la firme Équipement de sécurité Universel inc. pour la fourniture de vêtements pour employés cols bleus (2015 SP 250) et pour la fourniture de vestes pare-balles pour policiers (2016 SP 242).

Adoptée

CE-2018-563

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE INTER-SECTION - 42, RUE DU COUVENT - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre Inter-Section a obtenu, le 5 février 2009, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 42, rue du Couvent;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre Inter-Section a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 42, rue du Couvent;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Centre Inter-Section pour l'immeuble situé au 42, rue du Couvent.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2018-564

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - ENTRE DEUX ROUES ET L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES EN FAUTEUIL ROULANT DE L'OUTAOUAIS - 124, RUE SAINTE-MARIE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE les organismes Entre Deux Roues et l'Association des bénévoles en fauteuil roulant de l'Outaouais ont obtenu, le 9 février 2009, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 124, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE les organismes Entre Deux Roues et l'Association des bénévoles en fauteuil roulant de l'Outaouais ont demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 124, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée aux organismes Entre Deux Roues et l'Association des bénévoles en fauteuil roulant de l'Outaouais pour l'immeuble situé au 124, rue Sainte-Marie.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2018-565

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - DROITS-ACCÈS DE L'OUTAOUAIS - 17, RUE JEANNE-D'ARC - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE Droits-Accès de l'Outaouais a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 17, rue Jeanne-d'Arc;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Droits-Accès de l'Outaouais pour l'immeuble situé au 17, rue Jeanne-d'Arc.

Ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'à la suite d'une inspection de l'immeuble le 17 mai 2018, il a été constaté que l'immeuble est présentement occupé par un courtier d'assurances et il appert que l'organisme devrait occuper l'immeuble le 23 juillet 2018.

De plus, ce comité informe la Commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2018-566

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 22 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 24 - LISTE DE RÉQUISITIONS NUMÉRO 19 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 23

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 22, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 24, la liste des réquisitions numéro 19 ainsi que la liste des embauches numéro 23 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 22	Pièces de comptes à payer	15 954,18 \$	11 au 15 juin 2018
Liste PD numéro 24	Pièces de comptes à payer	655 838,12 \$	11 au 15 juin 2018
Liste des réquisitions numéro 19	Pièces de comptes à payer	5 244,16 \$	11 au 15 juin 2018
Liste des embauches numéro 23	Embauche du personnel temporaire	200 291,85 \$	3 au 9 juin 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-567 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-23 POUR UN MONTANT TOTAL DE 324 518,13 \$ POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 JUIN 2018**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-23 d'un montant de 324 518,13 \$ pour la période du 7 au 13 juin 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2018.

Adoptée

CE-2018-568 **SOUSSION 2018 SP 028 - FOURNITURE DE PRODUITS D'ÉCLAIRAGES DE RUES ET DE BÂTIMENTS ET CÂBLES ET BOUCLES DE DÉTECTION - SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes les contrats pour la fourniture de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de boucles de détection, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 23 mai 2018, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- La firme Marchand Électrique, 140, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 6H5, pour la fourniture de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de boucles de détection, selon les sections A et F, pour un montant total approximatif pour trois ans de 415 795,92 \$ incluant les taxes;
- La firme Dubo Électrique ltée., 5780, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H1N 0A2, pour la fourniture de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de boucles de détection, selon les sections B, E et G, article 2, pour un montant total approximatif pour trois ans de 170 345,26 \$ incluant les taxes;
- La firme Guillevin International cie., 130, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3, pour la fourniture de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de boucles de détection, selon la section D, pour un montant total approximatif pour trois ans de 263 085,80 \$ incluant les taxes;
- La firme Lumen division de Sonepar Canada inc., 250-B, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour la fourniture de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de boucles de détection, selon les sections C et H, pour un montant total approximatif pour trois ans de 249 837,51 \$ incluant les taxes.

Pour les sections A, B, C, D, E, F et G les contrats débiteront le 10 juillet 2018 et se termineront le 9 juillet 2021. Pour la section H, le contrat débutera le 3 novembre 2018 et se terminera le 9 juillet 2021.

Les tarifs seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets de 2019 à 2021, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-569

SOUSSION 2018 SP 044 - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2018 - GROUPE B - PLUSIEURS DISTRICTS ÉLECTORAUX DANS LES SECTEURS DE HULL ET D'AYLMER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc., Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9R 3K4, pour la réfection des rues locales 2018 – Groupe B sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 2 382 971,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 juin 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18010-102-17359	2 025 970,40 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3053 Rues locales 2018
18-18010-203-17360	150 000,00 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3053 Aqueduc Thomas-Kelly
04-13493	103 629,98 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	103 370,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-570

SOUSSION 2017 SP 044A - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CONCEPTION LOT 3 - MODERNISATION DES CONTRÔLES - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Tetra Tech QI inc., 1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville, Québec, J4B 7M6, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en automatisation et la surveillance rattachée à toutes ces activités afin de réaliser les projets du lot de construction 3 du programme de réfection et d'amélioration de la flexibilité opérationnelle de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant total approximatif de 749 625,50 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 juin 2018, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

De plus, ce comité autorise la firme Tetra Tech QI inc. à présenter pour approbation tous les documents se rapportant aux travaux aux autorités compétentes en la matière.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30778-002-17361	684 508,00 \$	Réfection de la station d'épuration des eaux usées - 15-5101 - Honoraires PRÉSTEP
04-13493	32 599,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	32 518,00 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-571

SOUSSION 2018 SP 064 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - LOT 4 - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Tetra Tech QI inc., 1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville, Québec, J4B 7M6, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en mécanique de procédés, en structure, en mécanique du bâtiment, en électricité (bâtiment et force motrice), en automatisation, contrôle et instrumentation, en génie civil, ainsi que des services d'architecture, d'arpentage, d'aménagement paysager et la surveillance rattachée à toutes ces activités afin de réaliser les projets du lot de construction 4 du programme de réfection et d'amélioration de la flexibilité opérationnelle de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant total approximatif de 1 512 726,08 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 juin 2018, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

De plus, ce comité autorise la firme Tetra Tech QI inc. à présenter pour approbation tous les documents se rapportant aux travaux aux autorités compétentes en la matière.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30778-002-17362	1 381 320,54 \$	Réfection de la station d'épuration des eaux usées - 15-5101 - Honoraires PRÉSTEP
04-13493	65 785,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	65 620,54 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-572

SOUSSION 2018 SP 109A - SERVICE DE COLMATAGE MÉCANISÉ DE NID-DE-POULE À TAUX HORAIRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises Myrroy inc., 7505, rue Rapide Plat Nord, Saint-Hyacinthe, Québec, J2R 1H5, pour le service de colmatage mécanisé de nid-de-poule à taux horaire, sur la base du taux horaire inscrit à la formule de soumission pour un montant approximatif de 109 226,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 juin 2018, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31210-521-17363	99 738,12 \$	Rues pavées – Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	4 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 738,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-573

SOUSSION 2018 SP 123 - AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX ET DE JEUX D'EAU - PARC DES HAUTES-PLAINES, SAINT-GÉRARD ET ROBERVAL - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC, DE LA RIVIÈRE-BLANCE ET DE BELLEVUE - ISABELLE N.MIRON, JEAN LESSARD ET PIERRE LANTHIER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Construction B.C.K. inc., 77, rue Marcellin-Jean, Saint-Simon-de-Rimouski, Québec, G0L 4C0, pour l'aménagement d'aires de jeux d'eau au parc des Hautes-Plaines au montant de 200 403,51 \$ incluant les taxes, au parc Roberval au montant de 234 784,70 \$ incluant les taxes ainsi que pour l'aménagement d'aires de jeux et de jeux d'eau au parc Saint-Gérard au montant de 316 255,41 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et ses soumissions déposées le 30 mai 2018, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18013-001-17364	214 389,72 \$	Parc Roverbal - Phase 2 - Jeux d'eau – PH ii
02-59130-692-17365	11 100,00 \$	Politique familiale – Équipement non capitalisable
15-18005-001-17366	250 767,12 \$	Parc Saint-Gérard - Jeux d'eau - 18-3008 - Travaux
18-17007-026-17367	177 895,12 \$	Plan quadriennal des parcs volets 1, 2 , 3 et plus - 17-3006 – Parc des Hautes-plaines - Jeux d'eau
18-18005-024-17368	32 016,23 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs - 18-3008 – Parc Saint-Gérard - Patinoire
04-13493	32 678,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	32 596,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-574

SOUSSION 2018 SP 124 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX POUR LES PARCS JEAN-BAPTISTE-ROUTHIER, DES BECS-SCIE ET DE LA FERME-DALTON - SERVICE DES INFRASTRUCTURES – DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - MARC CARRIÈRE ET JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Techsport inc., 4995, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux au parc Jean-Baptiste-Routhier au montant de 126 845,56 \$ incluant les taxes, au parc des Becs-Scie au montant de 131 911,05 \$ incluant les taxes et au parc de la Ferme-Dalton au montant de 118 964,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et ses soumissions déposées le 31 mai 2018, ces dernières ayant obtenu les plus hauts pointages conformément à la grille d'évaluation autorisée, et ce, pour chacun des parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-18002-001-17369	115 826,90 \$	Parc Jean-Baptiste-Routier - 18-3017 Aménagement
15-18004-001-17370	120 452,37 \$	Parc des Becs-Scie - 18-3020 Aménagement
15-18001-001-17371	48 525,28 \$	Parc de la Ferme-Dalton - 18-3014 Structures de jeux
18-13007-040-17372	60 104,76 \$	Plan quadriennal des parcs – Infrastructure, récréatives, sportives et communautaires – 18-3014 – Parc de la Ferme Dalton
04-13493	16 426,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	16 385,16 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-575

SOUSSION 2018 SP 139 - AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX PARCS - PARCS JEAN-BAPTISTE-ROUTHIER, DES BECS-SCIE ET DE LA FERME-DALTON - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - MARC CARRIÈRE ET JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes, basés sur les prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 6 juin 2018, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes par parc, à savoir :

- Paysagiste Envert & Fils (6535755 Canada inc.), 1662, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y7, pour les travaux d'aménagement du parc Jean-Baptiste-Routhier, pour un montant total approximatif de 207 332,12 \$ incluant les taxes et du parc de la Ferme-Dalton, pour un montant total approximatif de 226 260,17 \$ incluant les taxes;
- Polane Excavation, 621, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux d'aménagement du parc des Becs-Scie, pour un montant total approximatif de 241 679,87 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-18002-001-17373	189 321,86 \$	Parc Jean-Baptiste - Routier - 18-3017 Aménagement
15-18004-001-17374	220 685,93 \$	Parc des Beccs-Scie - 18-3020 Aménagement
18-13007-040-17375	95 741,24 \$	Plan quadriennal des parcs Infrastructures récréatives, sportives et communautaires - 18-3014 - Parc de la Ferme-Dalton
15-18001-001-17376	110 864,45 \$	Parc de la Ferme-Dalton - 18-3014 – Structures de jeux
04-13493	29 366,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	29 292,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-576 **SOUMISSION 2017 SP 148 - SERVICES MUNICIPAUX -
BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ, DU CORRIDOR RAPIBUS À LA
RUE HANSON – SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL
DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprises G.N.P. inc., 750, boulevard Pierre- Roux Est, Victoriaville, Québec, G6T 1S6, pour les travaux du projet Services municipaux – Boulevard Alexandre-Taché, du corridor Rapibus à la rue Hanson, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 5 687 971,92 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission révisée le 20 juin 2018, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la firme Entreprises G.N.P. inc. à réaliser des travaux pour le projet de services municipaux du boulevard Alexandre-Taché, pour la durée du chantier.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-025-17377	1 105 000,00 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 15-3043 – Boulevard Alexandre-Taché - Égouts
18-15001-026-17378	940 000,00 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 15-3043 – Boulevard Alexandre-Taché - Aqueduc
18-15001-027-17379	2 409 327,16 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 15-3043 – Boulevard Alexandre-Taché - Pavage
06-30806-014-17380	539 704,34 \$	Travaux de réfection et d'aménagement - 15-3043 – Boulevard Alexandre-Taché – Du corridor Rapibus à la rue Hanson
18-12013-005-17381	199 845,00 \$	Sentier récréatif de la Cité-des-Jeunes et autres - 15-3043 Sentier Alexandre-Taché Du corridor Rapibus à la rue Hanson
04-13493	247 356,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	246 738,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-577

OPTION DE RENOUVELLEMENT - SOUMISSION 2016 SP 214 - TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjudger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2016-934	---	WM Québec inc.	2016 SP 214 – Transport et disposition des déchets	Contrat 1 (Ordures ménagères) 5 383 507,93 \$ Contrat 2 (Sables et détritrus) 69 623,11 \$	6 janvier 2019 au 4 janvier 2020	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix par la firme précitée sont valides et que deux années optionnelles sont prévues au contrat;**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'environnement désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité autorise le Service de l'environnement à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée pour le dossier cité ci-haut.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-45112-451	Dépenses – Frais d'enfouissement (ordures)
02-45112-444	Dépenses – Frais de transport (ordures)

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2019 et 2020 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-578

SOUSSION 2017 SP 241A - ENTRETIEN ET RÉPARATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INCENDIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Deslauriers, 137269 Canada Itée, 36, rue de Varennes, Gatineau, Québec, J8T 0B6, pour l'entretien et la réparation d'équipements de protection incendie sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif sur trois ans de 509 505,96 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 juin 2018, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat prend effet à compter du 8 juillet 2018. Après la première année du contrat, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à divers postes budgétaires, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2019 à 2021 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-579

SOUSSION 2017 SP 253 - DRAINAGE DES DU RUES VIRGILIER, PAQUIN ET POIRIER - PHASE II - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprises G.N.P. inc., 750, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, Québec, G6T 1S6, pour les travaux de drainage des rues du Virgilier, Paquin et Poirier, phase II, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 2 294 606 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 juin 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-006-17382	1 107 384,18 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 15-3070 Drainage des rues du Virgilier, Paquin et Poirier
18-16001-013-17383	837 896,94 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 3070 Drainage des rues du Virgilier, Paquin et Poirier
11-18007-002-17384	150 000,00 \$	Programme de reprofilage de fossés -15-3070 - Rues du Virgilier, Paquin et Poirier
04-13493	99 787,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	99 537,71 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-580

SOUSSION 2017 SP 260 - RECONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE BERTHIAUME - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc., Équinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de reconstruction du poste de pompage Berthiaume, pour un montant approximatif de 1 881 490,85 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 juin 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30778-012-17385	1 718 051,92 \$	Réfection de la station d'épuration des eaux usées – 15-1001 - Poste Berthiaume
04-13493	81 821,74 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	81 617,19 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-581

SOUSSION 2017 SP 279 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU BOULEVARD MALONEY OUEST, ENTRE LE BOULEVARD DE L'HÔPITAL ET LA MONTÉE PAIEMENT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction, 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réfection de la chaussée du boulevard Maloney Ouest, entre le boulevard de l'Hôpital et la montée Paiement, basée sur les prix forfaitaires et unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 4 996 460,41 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 juin 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, le comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme Eurovia Québec Construction de réaliser des travaux de nuit.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30806-011-17386	3 684 615,07 \$	Travaux reliés à la réfection et l'aménagement du réseau routier- 16-3038 - Boulevard Maloney Ouest - Entre le boulevard de l'Hôpital et la montée Paiement
06-30730-044-17387	225 209,36 \$	Travaux reliés à la réfection et l'aménagement du réseau routier- 16-3038 - Boulevard Maloney Ouest - Entre le boulevard de l'Hôpital et la montée Paiement
06-30747-046-17388	251 444,57 \$	Travaux reliés à la réfection et l'aménagement du réseau routier- 16-3038 - Boulevard Maloney Ouest - Entre le boulevard de l'Hôpital et la montée Paiement
06-30788-026-17389	401 165,32 \$	Aménagement du réseau routier et des sentiers récréatifs - 16-3038 - Boulevard Maloney Ouest - Entre le boulevard de l'Hôpital et la montée Paiement
04-13493	217 284,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	216 741,44 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-582

SUBVENTION DE 6 000 \$ - ASSOCIATION DES FEMMES IMMIGRANTES DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais, 9-109, rue Wright, Gatineau, Québec, J8X 2G5, à titre de subvention pour la location des salles de formation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972-	6 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne– Saint-Raymond – Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79937-692	6 000 \$		Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond – Équipements non capitalisables
02-79937-972		6 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-583

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION 2016 SI 160 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - STABILISATION DES BERGES DU FOSSÉ DE DRAINAGE DU CHEMIN FRASER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-614 du 6 juillet 2016, a adjugé un mandat de 68 179,44 \$ incluant les taxes, à la firme Stantec Experts-conseils ltée pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux du projet de stabilisation des berges du fossé de drainage du chemin Fraser;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels supplémentaires de 6 567,72 \$ incluant les taxes, ont été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 152028;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels supplémentaires de 10 820,69 \$ incluant les taxes, sont perçus pour la surveillance en résidence des travaux et la fourniture de services supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite prévue au règlement, soit de 10 %, dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des honoraires supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 152028 au montant de 6 567,72 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 10 820,69 \$ incluant les taxes, à la firme Stantec Experts-conseils ltée pour des honoraires professionnels additionnels dans le cadre du projet de stabilisation des berges du fossé de drainage du chemin Fraser, portant ainsi le coût total du mandat de services professionnels à 85 567,85 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15006-039-17423	9 880,73 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 15-3051 - Stabilisation des berges du chemin Fraser
04-13493	470,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	469,39 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-584

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS -
 QUADRIVIUM CONSEIL INC. - POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX EN
 RÉSIDENCE POUR LE PROJET DE RELOCALISATION DES CONDUITES
 D'ÉGOUT SUR LE LOT 4 601 821 DU CADASTRE DU QUÉBEC -
 DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-913 du 4 octobre 2017, adjugeait à la firme Quadrivium conseil inc., un contrat pour les services professionnels pour la surveillance des travaux en résidence pour le projet de relocalisation des conduites d'égout sur le lot 4 601 821 du cadastre du Québec, pour un montant total approximatif de 44 840,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 484,08 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 152950 pour la modification des plans pour construction suite à une demande de la firme WSP, mandatée dans le projet de conception du complexe quatre glaces, pour déplacer une section de la conduite pluviale et d'ajouter un branchement sanitaire au regard RS-03;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement d'honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 13 585,46 \$ incluant les taxes, est demandé par la firme Quadrivium conseil inc. pour la prolongation du mandat de surveillance, sous-volet 1.1 « Services rendus au bureau et plans TQC » et du sous-volet 1.2 « Services rendus au chantier avec résidence » en raison des dépassements des délais d'exécution des travaux par l'entrepreneur (24 jours de calendrier supplémentaires);

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement d'honoraires professionnels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 152950 totalisant un montant de 484,08 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement des honoraires professionnels au montant de 13 585,46 \$ incluant les taxes, à la firme Quadrivium conseil inc., dans le cadre du mandat de services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux en résidence pour le projet de relocalisation des conduites d'égout sur le lot 4 601 821 du cadastre du Québec, portant ainsi l'ajustement total au coût de soumission à 14 069,54 \$ incluant les taxes. Le coût total du contrat suite à cet ajustement représente un montant de 58 909,79 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30812-003-17390	12 405,33 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna et trois glaces communautaires - 17-3065 - Relocalisation d'égouts
04-13493	590,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	589,33 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-585

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT POUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - POMERLEAU INC. - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CM-2017-248 du 14 mars 2017, octroyait un contrat à la firme Pomerleau inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull pour un montant total de 58 381 902,02 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-1096 du 13 décembre 2017, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 525 610,11 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-176 du 23 mars 2018, entérinait un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 250 740,84 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-394 du 6 juin 2018, entérinait un troisième ajustement de coûts pour un montant total de 368 065,34 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc. pour un montant de 132 971,28 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 154421;

CONSIDÉRANT QU'après révision, le consultant Stantec inc. recommande un montant supplémentaire de 455 862,63 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant supplémentaire excède la limite de 200 000 \$ prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 154421 pour un montant de 132 971,28 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 455 862,63 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 588 833,91 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 60 115 152,22 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30787-004-17391	421 222,02 \$	Honoraires et travaux TECQ 2014-2018 - 12-501 – Contingences - Usine de production d'eau potable du secteur de Hull
04-13493	20 060,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	20 010,43 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

CE-2018-586

Adoptée

**EXTINCTION DE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL - 399, RUE PLOUFFE –
LOTS 1 101 204 ET 1 936 708 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE HULL**

CONSIDÉRANT QU'une bâtisse est érigée depuis de nombreuses années sur la propriété du 399, rue Plouffe, également connue et désignée comme étant les lots 1 101 204 et 1 936 708 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QU'une servitude d'égout pluvial en faveur de la Ville de Gatineau a été constituée sur une partie des lots 1 101 204 et 1 936 708 du cadastre du Québec, aux termes d'un acte d'échange publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, le 28 juin 1989, sous le numéro 403 277;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la bâtisse empiète sur une partie de l'assiette de la servitude d'égout pluvial, précédemment mentionnées, comme illustré au plan préparé par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5316 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE la conduite d'égout pluvial de 450 mm de diamètre située en servitude sert de lien complémentaire aux réseaux d'égout pluvial existants en façade et en arrière-lot du 399, rue Plouffe;

CONSIDÉRANT QUE le branchement de service pluvial de la propriété située au 399, rue Plouffe est raccordé à la partie sud de cette conduite pluviale de 450 mm de diamètre située dans la servitude mentionnée ci-haut;

CONSIDÉRANT QUE le branchement de service pluvial de la propriété située au 403, rue Plouffe est raccordé à la portion de la partie sud de cette conduite pluviale de 450 mm de diamètre située dans l'emprise publique de la rue Plouffe;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'obturation de la conduite d'égout pluvial en servitude ont été réalisés sur approbation de la Ville de Gatineau, par le propriétaire des lots 1 101 204 et 1 936 708 du cadastre du Québec, soit le 399, rue Plouffe, afin d'abandonner la partie nord de la conduite d'égout pluvial située dans la servitude mentionnée ci-haut;

CONSIDÉRANT QUE la partie nord de la conduite d'égout pluvial abandonnée située dans la servitude mentionnée ci-haut est cédée au propriétaire des lots 1 101 204 et 1 936 708 du cadastre du Québec, soit le 399, rue Plouffe et que ce propriétaire dégage la Ville de Gatineau de toute responsabilité quant à cette conduite d'égout pluvial;

CONDISÉRANT QUE la partie sud de la conduite d'égout pluvial située dans la servitude mentionnée ci-haut sera dorénavant considérée comme un branchement de service sous la responsabilité du propriétaire du 399, rue Plouffe pour la portion située hors de l'emprise publique;

CONSIDÉRANT QU'après consultation des services municipaux concernés, il appert qu'une telle extinction de la servitude n'aurait aucune incidence pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'après consultation des services municipaux concernés, il appert qu'une telle extinction de la servitude n'aurait aucune incidence pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette extinction de servitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'annulation et l'extinction de la servitude d'égout pluvial publiée au Bureau de la circonscription foncière de Hull, sous le numéro 403 277 et dont l'assiette est identifiée au plan préparé par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5316 de ses minutes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2018-587

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET D'UTILISATION DES LOGICIELS ET PROGICIELS AVEC LA FIRME ACCÉO MUNICIPAL – ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau utilise quatre produits de la firme ACCÉO Municipal – Division de PG Solutions inc. pour la gestion de la cour municipale, la gestion des loisirs, la gestion des inventaires et la gestion préventive de la flotte des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les contrats d'entretien des logiciels et progiciels avec la firme ACCÉO Municipal – Division de PG Solutions inc. sont échus depuis le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et progiciels et que la firme ACCÉO Municipal – Division de PG Solutions inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et visent à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler les contrats d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels avec la firme ACCÉO Municipal – Division de PG Solutions inc., 6100-75, rue Queen, Montréal, Québec, H3C 2N6, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 pour un montant de 238 145,60 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter les factures découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels sur présentation de pièces justificatives fournies par le Service de l'informatique.

De plus, ce comité mandate le directeur du Service de l'informatique à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-12100-555-17392	69 692,91 \$	Cour municipale - Entretien de logiciels
02-13310-555-17393	10 070,50 \$	Finances - Entretien de logiciels
02-30810-555-17394	14 002,60 \$	Général - Ateliers mécaniques - Entretien de logiciels
02-70030-555-17395	120 930,87 \$	Gestion des inscriptions et cartes accès - Entretien de logiciels
04-13493	10 356,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 092,30 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-588

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LE CENTRE MECHTILDE - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE Le Centre Mechtilde a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Le Centre Mechtilde, pour l'immeuble situé sur le territoire de la ville.

Ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'à la suite d'une inspection de l'immeuble le 22 juin 2018, il a été constaté que des rénovations majeures ont été faites dans l'immeuble depuis son acquisition par l'organisme le 9 mars 2017. De ce fait, l'immeuble a été inoccupé durant la durée des travaux et l'organisme a débuté ses activités dans l'immeuble le 15 juin 2018.

De plus, ce comité informe la Commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2018-589

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER ENGLOBE CORP À RÉALISER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES DANS LE PARC JACQUES-CARTIER, DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE SAINT-ÉTIENNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau par la délégation de pouvoir numéro 154395 a mandaté Englobe Corp. pour réaliser des études géotechniques et des forages pour le projet de reconstruction du poste de pompage Saint-Étienne dans le parc Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE Mosaïcultures Internationales de Montréal tient une exposition dans le parc Jacques-Cartier de 10 h à la tombée du jour, et ce, tous les jours de la semaine ainsi que les fins de semaine jusqu'au 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux peuvent être réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Englobe Corp. à réaliser des travaux de forage dans le parc Jacques-Cartier en dehors des heures permises par le règlement numéro 44-2003, les jours de semaine et ce, environ huit interventions ponctuelles de huit heures chacune à partir du 3 juillet 2018 jusqu'au 31 août 2018.

Adoptée

CE-2018-590

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD LORRAIN - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC ET JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais doit réaliser des travaux d'infrastructures souterraines, égouts, aqueduc, feux de circulation, pour leur nouvelle station du boulevard Lorrain;

CONSIDÉRANT QUE les services doivent traverser le boulevard Lorrain;

CONSIDÉRANT QUE la largeur du boulevard Lorrain ne permet pas d'effectuer les travaux en laissant une voie de circulation ouverte, donc les travaux nécessiteront la fermeture complète du boulevard tout juste au nord de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus se faire pendant les mois de juillet et d'août 2018;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se feront pendant une fin de semaine complète, du vendredi 19 h à lundi 5 h et pendant quatre nuits, de 19 h, jusqu'au lendemain 5 h, afin de minimiser le plus possible l'impact sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la Société de transports de l'Outaouais à faire réaliser des travaux sur le boulevard Lorrain pendant un dimanche et quatre nuits des mois de juillet et août 2018.

De plus, ce comité demande à la Société de transport de l'Outaouais d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2018-591

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2017-197 - SUBVENTION DE 14 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHALET ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLE DU LAC-DES-FÉES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND ET DE HULL-WRIGHT- LOUISE BOUDRIAS ET CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-197 du 8 mars 2017, a accepté de verser une subvention de 14 000 \$ à la Commission scolaire des Portages-de l'Outaouais pour la construction d'un chalet écologique à l'école du Lac-des-Fées;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne pourra se concrétiser, et ce, suite à la confirmation du directeur de l'école du Lac-des-Fées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2017-197 du 8 mars 2017 et autorise le trésorier à faire les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2018-592

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE D'ENTREPRISE MICROSOFT 2018-2021

CONSIDÉRANT QUE la ville a une entente d'entreprise avec Microsoft depuis 2005 pour l'acquisition de nos logiciels bureautiques, nos bases de données, nos produits serveurs, nos logiciels de développement et nos logiciels utilitaires;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été renouvelée en 2008, en 2011, en 2012 et en 2015 pour trois ans;

CONSIDÉRANT QUE les apports stratégique, administratif, opérationnel et technologique de maintenir nos produits et cette entente sont primordiaux considérant nos liens d'affaires avec d'autres organismes et qu'en plus nos licences sont à jour et qu'il s'agit en soit de renouveler nos assurances-logiciels et d'assurer la pérennité de nos investissements passés;

CONSIDÉRANT QUE près de 80 % du parc informatique sont toujours sous Windows 7 avec Office 2010 et que, ayant payé nos assurances logicielles par le passé, nous possédons actuellement toutes les licences nécessaires pour migrer à Windows 10 et Office 2016;

CONSIDÉRANT QUE la ville a également une entente de support « Premier » avec Microsoft afin d'assurer un support de premier plan pour notre environnement technologique;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de services et qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les services après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental et de libéralisation des marchés publics applicable à la municipalité, et ce, en vertu de l'article 573.3 2° alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroi un contrat à Microsoft Canada pour le renouvellement de l'entente Entreprise et le contrat de service « Premier » pour une autre période de trois ans en excluant l'assurance logiciel du produit Office pour un montant de 1 839 064\$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget 2019-2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13420-672	269 027,43 \$	Infrastructures - Pièces d'équipements et de logiciels informatique
04-13493	12 812,36 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 780,33 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-593

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - INDUSTRIES CAMA - AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE SOCCER-FOOTBALL À SURFACE SYNTHÉTIQUE AU PARC D'ARCY-MCGEE-SYMMES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS BISSONNETTE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-902 du 4 octobre 2017, adjugeait à la firme Industries CAMA un contrat pour les travaux d'aménagement d'un terrain de soccer-football à surface synthétique au parc d'Arcy-McGee-Symmes au montant de 1 396 676,43 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Industries CAMA a déposé à la Ville de Gatineau une demande de travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de travaux supplémentaires a été analysée et qu'une entente est intervenue entre la Ville et la firme Industries CAMA pour un montant de 220 623,64 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la demande de travaux supplémentaires d'un montant de 220 623,64 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 1 617 300,07 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30813-001-17396	201 458,79 \$	Construction du terrain synthétique - Parc d'Arcy-McGee-Symmes - 16-3071 - Travaux
04-13493	9 594,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 570,43 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-594

AUTORISATION POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ÉVÈNEMENT VITRINE COMMERCIALE EDDY - FERMETURE DE LA RUE EDDY, ENTRE LES RUES WRIGHT ET FRONTENAC - 14 JUILLET 2018 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE Vision centre-ville et l'Association des commerçants et résidents de la rue Eddy déploient des efforts pour animer la rue Eddy;

CONSIDÉRANT la volonté de Vision centre-ville et des commerçants de créer des événements de destination pour accroître l'achalandage commercial et la notoriété de la rue Eddy;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat entre Vision centre-ville et l'Auto Show de Gatineau pour organiser un événement sur un tronçon de la rue Eddy, entre les rues Wright et Frontenac, sera jumelé à une vitrine commerciale sur rue;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut régir tout empiètement et occupation sur une voie publique en vertu des dispositions des articles 66 et 67 de la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une occupation temporaire du domaine public dans le cadre de l'évènement « Vitrine commerciale Eddy » visant la fermeture d'un tronçon de la rue Eddy entre les rues Wright et Frontenac le 14 juillet 2018, de 9 h à 16 h, afin d'en faire une rue piétonne permettant la tenue d'activités d'animation et de promotion. En cas de pluie, l'évènement sera reporté au dimanche 15 juillet 2018;
- mandate les services municipaux concernés et le centre de services de Hull à assister Vision centre-ville et ses représentants afin d'assurer la mise en œuvre du projet selon leurs champs d'expertise respectifs et les procédures d'approbation en vigueur.

Le tout selon le plan de signalisation et aux conditions suivantes :

- Assurer une entente avec le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'évènement;
- Installer et retirer toute la signalisation requise, comme illustré au plan ci-joint lequel fait partie intégrante de la présente;
- Ramasser les ordures engendrés par cet évènement et nettoyer les lieux;
- Fournir au centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'évènement, une preuve d'assurances responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ en faveur de la Ville de Gatineau afin de couvrir toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'évènement.

Adoptée

CE-2018-595

SOUSSION 2018 SP 087 - FOURNITURE DE VÉHICULES DE TYPE POLICE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture de véhicules de type police, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 931 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 juin 2018, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-18006-001-17397	35 891,24 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pc015
11-18006-002-17398	35 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pa022
11-18006-004-17399	35 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pb026
11-18006-003-17400	35 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pb023

11-18006-005-17401	35 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pa030
11-18006-006-17402	37 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie -Auto (circulation) - 100pb031
11-18006-007-17403	32 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pb032
11-18006-008-17404	32 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pc042
11-18006-009-17405	32 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pc043
11-18006-010-17406	32 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pb044
11-18006-011-17407	32 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pc045
11-18006-012-17408	32 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pa048
11-18006-013-17409	32 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pc049
11-18006-014-17410	32 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pc054
11-18006-015-17411	32 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pc055
11-18006-016-17412	45 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie – Véhicule utilitaire sport traction intégrale (ancienne patrouille) - 100pc057
11-18006-017-17413	45 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie – Véhicule utilitaire sport traction intégrale (ancienne patrouille) - 100pb058
11-18006-018-17414	32 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pb059
11-18006-019-17415	32 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pa063
11-18006-020-17416	32 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pd066
11-18006-021-17417	32 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pb084
11-18006-022-17418	37 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (csp) 100pb086
11-18006-023-17419	32 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Auto (patrouille) - 100pc094
11-17002-700-17420	47 854,63 \$	Remplacement de véhicules et machinerie – Police - Solde disponible
11-16003-700-17421	381,26 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Police et sta -Solde disponible
04-13493	40 487,09 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	40 385,92 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-596

SOUSSION 2018 SP 075 - RÉPARATION D'UN COMPRESSEUR À GAZ MÉTHANE INGERSOLL-RAND - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement souhaite procéder à la réparation d'un compresseur à gaz méthane Ingersoll-Rand;

CONSIDÉRANT QUE la firme Entreprises Larry est le seul distributeur autorisé des pièces pour les compresseurs Ingersoll Rand;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéa 9, de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprises Larry, 4200, St-Patrick, Montréal, Québec, H4E 1A5, pour les travaux de réparation, remontage et mise en service d'un compresseur à gaz méthane Ingersoll-Rand à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant total de 102 750,86 \$ incluant les taxes, le tout en conformité à sa soumission déposée le 26 avril 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30827-010-17422	93 825,23 \$	Travaux d'entretien - Achat d'équipement Usines d'eau - Compresseur à gaz méthane
04-13493	4 468,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 457,23 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-597

SOUMISSION 2018 SP 151 - FOURNITURE DE POLYMÈRE POUR L'USINE D'ÉPURATION - SERVICE D'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SNF Canada Ltd., 4, Director Court, suite 101, Vaughan, Ontario, L4L 3Z5, pour la fourniture de polymère pour l'usine d'épuration, pour un montant approximatif sur deux ans de 499 251,76 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 juin 2018, cette dernière ayant déposée la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans prenant effet à compter de la date d'adjudication avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant deux mois précédant la date anniversaire.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2019 et 2020, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41410-636	113 970,85 \$	Usine d'eau potable – Produits chimiques
04-13493	5 427,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 414,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-598

ACQUISITION D'UN DROIT SUPERFICIAIRE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction du complexe 4 glaces sur le boulevard de la Cité, un stationnement étagé sera construit pour répondre aux besoins actuels et futurs de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE dès février 2017, une entente de principe entre la Ville de Gatineau et la compagnie A.N. (Méga Centres) inc., pour l'acquisition d'un droit superficiaire par la Ville a été conclue;

CONSIDÉRANT QUE les parties devaient finaliser les modalités liées aux besoins des parties pendant et après la construction du stationnement étagé;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'acquisition du droit superficiaire sont déjà prévus dans les coûts de construction du stationnement étagé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'acquisition du droit superficiaire par la Ville de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer tout document pour l'acquisition et le transfert de propriété du droit superficiaire en faveur de la Ville de Gatineau.

Le coût d'acquisition représente un montant de 800 000 \$ excluant les taxes, lequel est prévu au poste budgétaire 06-30812-001.

Le trésorier est autorisé à effectuer les versements requis.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-599

CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 114116

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le congédiement de l'employé numéro 114116.

Adoptée

CE-2018-600

Modifiée par la résolution
CE-2018-918 – 2018-12-11

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME ÉMILIE
BLAIS-LEBOUTHILLIER À TITRE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES
HUMAINES - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un surcroît de travail pour une période de deux ans a été autorisé à titre de conseillère en ressources humaines afin de traiter les dossiers de classification des emplois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel temporaire de madame Émilie Blais-Lebouthillier à titre de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines pour une période de deux ans, selon les modalités du contrat.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats de travail, lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-135 – Ressources humaines – Temporaire – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2018.

Adoptée

CE-2018-601

**MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - CONSTRUCTIONS
DANGEREUSES AUX 203 et 205, RUE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE –
DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

CONSIDÉRANT QUE l'article 37 du Règlement de construction numéro 504-2005 stipule qu'une construction dangereuse qui est dans un tel état qu'elle présente un risque d'effondrement doit être réparée ou démolie dans un délai de 30 jours de la date dont le bâtiment a été rendu inaccessible;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'infraction ont été signifiés le 20 juillet 2016 au propriétaire lui demandant de corriger une situation dangereuse pour la sécurité des personnes, mais qu'il n'y a pas donné suite;

CONSIDÉRANT QUE deux constats d'infraction ont été rédigés au mois d'août 2016 et transmis à la cour municipale accusant le propriétaire d'avoir omis de prendre toute mesure nécessaire afin de corriger une situation dangereuse pour la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'infraction ont été signifiés le 18 novembre 2016 au propriétaire lui demandant de corriger une situation dangereuse pour la sécurité des personnes, mais qu'il n'y a pas donné suite;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été signifié le 15 septembre 2017 au propriétaire lui exigeant de nous donner accès au bâtiment aux fins d'inspection, mais qu'il n'y a pas donné suite;

CONSIDÉRANT QUE les inspections des 11 et 29 septembre 2017 effectuées par un ingénieur ont permis de conclure que les bâtiments principaux localisés aux 203 et 205, rue Notre-Dame-de l'Île présentent un risque imminent d'effondrement ainsi qu'un risque pour la sécurité des personnes et qu'il n'existe aucun remède utile autre que la démolition des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire fut reconnu coupable des accusations portées contre lui devant la cour municipale le 8 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE les inspections effectuées les 7 et 14 mars 2018 par les inspecteurs du Service de l'urbanisme et du développement durable nous ont permis de constater que le bâtiment est toujours dans le même état :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'exiger la démolition des bâtiments localisés aux 203 et 205, rue Notre-Dame-de l'Île et, à défaut du propriétaire de se conformer à l'ordonnance, d'autoriser la Ville à exécuter les travaux de démolition, et ce, aux frais du propriétaire.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif